

Interpellation au Conseil Communal du 5 février 2014 concernant l'annonce faite par M. Olivier Wälchli, Municipal Famille, jeunesse et sports, au Conseil communal du 11 décembre 2013

Objet : construction d'un Skate-Parc au jardin ROUSSY, en lieu et place du biotope désaffecté

ARCHIVES – Recherches effectuées en Janvier 2014 – Anne Marie Arnaud

1911	Procès-verbal du Conseil Communal de La Tour-de-Peilz	Monsieur Emile-Louis ROUSSY informe le conseil qu'il va verser en 1912 un montant de 100'000.-- frs moyennant quelques vœux et désirs.
1911 20 nov.	Minutes – Municipalité Page 184	Confirmation du don de M. E.L. ROUSSY de 100'000.-- frs. M. ROUSSY a indiqué comme seule condition la prohibition de bâtir pour une durée indéterminée. <u>La Municipalité accepte et remercie M. ROUSSY.</u>
1911 25 nov.	Inauguration du quai en présence des officiels de La Tour-de-Peilz et de Vevey Discours de M. Genton, Syndic de La Tour-de-Peilz	
1911 27 nov.	Article dans la Feuille d'Avis de Vevey	M. Emile GETAZ a remercié, lors des discours, les souscripteurs et leur engagement à la prohibition de bâtir, excellente et nécessaire...
1911 11 dec.	Minutes – Municipalité Pages 195 – 196	M. Emile-Louis ROUSSY confirme son don de 100'000.-- frs. 3 propriétaires ont souscrit pour qu'une prohibition de bâtir à perpétuité soit inscrite. Il s'agit de M. NICOD Henri avec 25'000.-- frs SILLY Hoirie d'Oscar avec 15'000.-- frs RIEDER Gabriel avec 8'000.-- frs.
1912 20 juillet	Conseil communal	Décision d'appeler le jardin « Emile-Louis ROUSSY »

1912 26 février	Minutes – Municipalité Page 239	Envoi du plan d'aménagement par M. ROUSSY, accompagné de l'annonce que les 100'000.-- frs seront payés le 15 juin 1912
1913 6 janvier	Minutes – Municipalité Page 421	Le secrétaire percepteur annonce les paiements suivants concernant les <u>subsidés</u> pour la prohibition de non bâtir : NICOD Henri 5'000.-- frs SILLIG Hoirie d'Oscar 5'000.-- frs RIEDER Gabriel 2'000.-- frs Versés au CREDIT DU LEMAN
1913 10 mars	Minutes Municipalité Page 455	Le Département des Travaux Publics demande à La Tour-de-Peilz un extrait des terrains qui ont été transférés sur le domaine public. Demande transmise au Notaire ANSERMET.

Cette recherche a été faite dans le but d'intervenir avant qu'un préavis soit proposé au conseil communal, pour une construction d'un skate-parc au jardin Roussy.

Etant donné les éléments mentionnés dans la recherche des archives, il est à relever que toutes les interventions en Municipalité ont été faites pour le JARDIN ROUSSY. Ce JARDIN a été souhaité par M. Emile-Louis ROUSSY et il s'est fait le principal acteur de la protection de ce site. Nous devons le respecter.

Une construction en béton ne peut pas être réalisée dans ce jardin puisqu'elle fait partie d'un projet de bâtir (voir les minutes de la Municipalité du 20 novembre 1911). Ceci a été respecté lors de la mise en place d'un biotope au centre du jardin par le dernier responsable des Parcs et Jardins, M. Kilchenmann. Nous constatons que ce biotope n'est plus entretenu et est à l'abandon, pourquoi ?

Le JARDIN ROUSSY est occupé, hiver comme été, par les promeneurs, les familles pour des pique-niques ou pour des jeux avec petits et grands, les boulistes avec lesquels on peut constater enfin un mélange de générations fort appréciable à notre époque.

CONCLUSION

- Je propose à la Municipalité d'abandonner son projet de construction d'un skate-parc au JARDIN ROUSSY étant donné la prohibition de bâtir à perpétuité demandée par 4 donateurs, dont M. Emile-Louis ROUSSY, et acceptée par la Municipalité le 20 novembre 1911.
- Je remercie la Municipalité de répondre sur son projet de construction de skate-parc afin d'informer du terrain qu'elle a choisi pour cette réalisation.